

# COMPTRE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 03 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 Juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est rassemblé en session ordinaire, à la mairie de BOURNEAU, sous la présidence de M. GUIGNARD Gérard, Maire.

Présents : GUIGNARD Gérard, BRETON Claude, GUILMINEAU Mireille, EON Gilles, PAGENAUD Hélène, BAUDOUIN Bernard, LETHEUL Michel, LABOUREUX Delphine, BONAMY Lisa, BILLY Florence, Joël VINCENT, GOIS Jean-Baptiste, GELOT Cécilia.

Absents excusés : DERVIN Thierry – NAULEAU Julien  
Mr DERVIN Thierry a donné pouvoir à Mr VINCENT Joël

Secrétaire de séance : BILLY Florence

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

**1. – APPROUVE** le procès-verbal de la réunion de conseil du 22 Mai 2025.

**2. – PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en fonction des délégations attribuées au maire par le conseil municipal

- Un devis de GARAGE JEREMY PERRIN pour l'achat d'une housse pour le fauteuil du camion pour un montant total de 133.00 € TTC,
- Un devis de SAS COUDRONNIERE pour la réparation de la porte de la salle du terrain de sport pour un montant de 622.27 € TTC,
- Un devis de ALYATIS pour la réparation d'un écran d'un ordinateur de l'école pour un montant de 113.00 € TTC,

**3. DECIDE DE VERSER** une participation financière de **1 000 €** à **Mr TAFFORIN Marc** pour la réalisation de ses travaux d'embellissement de sa façade, qui entrent dans le cadre de l'OPAH 2020/2025 lancée par la Communauté de communes du Pays Fontenay-Vendée, sous réserve du versement d'une subvention identique par la Communauté de Communes, **DIT** que les crédits sont imputés au budget au compte 20422.

**4. -** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**décide de procéder** aux décisions modificatives suivantes, sur le budget de l'exercice 2025 du budget principal :

Section	CREDITS A OUVRIR - DEPENSES			CREDITS A OUVRIR - RECETTES			OBSERVATIONS
	OP/CH	article	montant	OP/CH	article	montant	
Investissement		2315	200				
	Opération 26	2188	-200				
			<b>0,00 €</b>			<b>0,00 €</b>	

**5.** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide de procéder** aux décisions modificatives suivantes, sur le budget de l'exercice 2025 du budget annexe du lotissement :

## DECISIONS MODIFICATIVES - JUILLET 2025

### BUDGET LOTISSEMENT

Section	CREDITS A OUVRIR - DEPENSES			CREDITS A OUVRIR - RECETTES			OBSERVATIONS
	chapitre	article	montant	chapitre	article	montant	
Fonctionnement	011	605	73 080,00 €	002		73 080,00 €	Rééquilibre du budget suite à crédits consommés en janvier 2025
			<b>73 080,00 €</b>			<b>73 080,00 €</b>	

Lot N°13	413	42,00 €	17 346,00 €
Lot N°14	473	42,00 €	19 866,00 €
Lot N°18	403	42,00 €	16 926,00 €
Lot N°11	451	42,00 €	18 942,00 €
			73 080,00 €

6. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide de maintenir** les tarifs scolaires pour l'année 2025-2026 définis comme suit :

- Pour la cantine,

Tarifs année scolaire 2024-2025

- QUOTIENT FAMILIAL	TARIF
0 - 1 500	0,95 €
1 501 - 3 000	1,00 €
3 001 et +	3,85 €
<b>Tout repas non réservé 48h au préalable sera facturé</b>	<b>3.95 €</b>
<b>Toute absence non avertie 24h à l'avance ou non justifiée par certificat médical sera facturée au tarif en vigueur</b>	<b>3.95 €</b>

- Pour la garderie et les goûters,

Tarifs année scolaire 2024-2025

Prix du ¼ h	0.50 €
Prix du goûter	0.85 €
<b>Tout quart d'heure commencé est dû</b>	

7. - Monsieur le Maire indique que le régime de protection sociale complémentaire en matière de santé pour les agents est obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026. Concrètement, il s'agit pour les employeurs territoriaux de participer à hauteur de 15 € minimum à la complémentaire santé de leurs agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, dans le cadre de contrats individuels labellisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** de participer à hauteur 15 € par agent dans le cadre de contrats individuels labellisés,
- **DECIDE** de présenter ce dossier au Comité Social Technique (CST) pour validation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

8. Le Conseil Municipal **décide d'approuver** la répartition du nombre des conseillers communautaires de la Communauté de communes par commune à compter du renouvellement des instances communautaires en 2026 selon les modalités suivantes :

- Utilisation de la faculté offerte par le I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT d'obtenir un accord formulé par les communes membres à la majorité qualifiée et de fixer à 42 le nombre total de délégués au Conseil communautaire en précisant que la Commune de BOURNEAU sera représentée par **1** conseiller.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE A L'UNANIMITE** la répartition du nombre des conseillers communautaires de la Communauté de communes par commune à compter du renouvellement des instances communautaires en 2026 selon l'utilisation de la faculté offerte par le I de l'article L 5211-6-1 du CGCT d'obtenir un accord formulé par les communes membres à la majorité qualifiée et de fixer à 42 le nombre total de délégués au Conseil communautaire en précisant que la Commune de BOURNEAU sera représentée par **1** conseiller.

9. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** que les travaux de nettoyage du bac à graisse de l'école seront réalisés régulièrement, et suivant les conditions définies dans un contrat d'entretien
- **DECIDE DE RETENIR L'OFFRE** de l'entreprise **BODIN** Assainissement de Fontenay-le-Comte, pour assurer cet entretien, à raison d'un passage 1 fois par an, pour un montant annuel de **233 € HT, soit 279.60 € TTC**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien d'une durée d'un an ainsi que les pièces s'y rapportant.

**10.** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** de mettre en place la convention de prêt de matériels à destination des associations de la commune de Bourneau,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre un titre comptable si la compagnie d'assurance de l'association ne prenait pas en charge le bien endommagé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

**11.** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** de vendre les grilles sécuritaires au prix de 15 € l'unité et les masses de maintien au prix de 5 € l'unité,
- **DECIDE** de vendre ce matériel en priorité aux habitants de la commune,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier,

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **LOTISSEMENT RUE DE LA GARE**

La signature pour les lots N°13 et N°18 à l'office notariale de l'Hermenault a lieu le 20 juin 2025.

Le lot N°14 a été réservé par un habitant en location actuelle sur la commune.

### **SOLIHA – TRAVAUX DU BATIMENT COMMUNAL 1 RUE DU CHATEAU**

Une réunion de chantier a eu lieu le 03/07/2025. Mr BRETON indique que la pose de la plomberie et de l'électricité a été effectuée. Les peintures sont en cours. Il reste à revoir l'évacuation des 2 salles d'eau, le branchement de l'assainissement impasse du lavoir, la mise en place de grilles pièges à eau, la mise en place de regards pour les eaux pluviales et le rehaussement du compteur d'eau. Mr LETHEUL s'interroge sur les frais engagés par la commune. Ces travaux sont pris en charge par SOLIHA.

Une visite des locaux, par le conseil municipal, sera programmée en septembre 2025.

La pose de l'éclairage public devant la propriété de Mr BOITEUX (Rue des Artisans) et impasse du lavoir sera réalisée entre le 31 Juillet et 01 Août 2025.

### **EGLISE**

Une réunion a eu lieu le 03 juin 2025 en présence de Mme JAUNET-BRIAND architecte du patrimoine pour le dossier concernant les travaux de réfection de la Nef.

Elle étudie le dossier et reviendra vers la commune pour une proposition de prestations pour ces travaux. En parallèle, un contact sera pris avec l'UDAP.

Ce dossier sera évoqué lors du prochain conseil.

### **AMENAGEMENT DE L'ATELIER COMMUNAL**

Mr BRETON indique que l'entreprise GACHIGNARD est intervenue pour la pose de la plomberie et de l'électricité. Il reste à installer les cloisons.

### **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE FOURCHAUD**

Une réunion a eu lieu le 11 juin 2025 avec l'entreprise RINEAU TP pour la révision du dossier de consultation et la mise en place du planning des travaux.

Les travaux auront lieu sur une période de deux à trois semaines à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2025.

Une réunion est programmée avec le SYDEV le mardi 08 Juillet 2025 à 10h00 sur site pour la révision des feux de récompense tant sur leur capacité que sur leur emplacement.

### **ANCIENNE BOULANGERIE – 11 RUE DES ARTISANS**

Un point a été effectué avec la COM COM (dossier suivi par Mme LICATA) le 26 Juin 2025 sur le local commercial et le locatif situés au 11 Rue des Artisans concernant les diagnostics en vue de la vente à l'euro symbolique.

Après concertation avec l'ensemble du Conseil, il a été décidé de ne pas effectuer les diagnostics énergétiques.

Mme PAGENAUD précise qu'un nettoyage de ce local devra être effectué et que le matériel présent devra être stocké, vendu ou jeté. Un inventaire va être effectué. Une publication sera mise en place sur Intramuros courant septembre 2025.

## **BOUYGUES TELECOM – ANTENNE RELAIS**

Un dossier d'informations a été reçu en mairie pour le remplacement des 3 antennes existantes par des nouvelles sur le site T54715 au lieu-dit LE MOULIN ROUGE (point culminant de la commune).

Le dossier est consultable en mairie.

## **ECOLE**

Le conseil d'école a eu lieu le Lundi 16 Juin 2025 à 18h00 à l'école.

Mr EON fait part des changements pour la rentrée 2025-2026 :

Les 3 classes sont conservées avec pour enseignantes :

- Mme MEUNIER en charge de la Direction et de la classe de CE2, CM1 et CM2,
- Mme MOIZEAU Laura en charge de la classe des CP et CE1,
- Mme LETORT Maya en charge de la classe de l'ensemble des maternelles de la Toute Petite Section (TPS), des Petites Sections (PS), des Moyennes Sections (MS) et des Grandes Sections (GS).

L'effectif pour la rentrée de septembre 2025 sera de 45 élèves pour 30 familles.

L'ensemble des élèves de l'école ont été en sortie à Terra Botanica le Mardi 10 Juin 2025.

Suite aux interventions du SYCODEM dans les classes, un composteur a été mis en place dans la cour du haut. Une réflexion est en cours avec la Mairie pour mettre à profit ce composteur à l'ensemble des services.

Les élèves ont participé aux commémorations du 08 Mai et au moment musical organisé par l'école intercommunale de musique du Pays de Fontenay Vendée.

Un processus de recrutement est en cours pour la rentrée prochaine pour la surveillance de la pause méridienne et de la garderie du soir.

Dans le cadre d'un éventuel Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), une réunion a eu lieu avec les élus de la commune de Mervent et les élus de la commune de Bourneau. Une réunion avec l'ensemble des parents sera organisée en septembre 2025 afin de connaître la volonté de chacun.

## **PERSONNEL**

Suite à la phase de recrutement, Mr BERTRAND David a été retenu pour le poste de responsable des services techniques. Sa prise de poste prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2025.

Par courrier, Mr GAUTRON Christian a fait sa demande de départ à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le dossier a été complété pour la CNRACL et envoyé au centre de gestion de la Vendée pour analyse et mise en place.

## **PLUIH**

Une réunion PLUIH (rencontres territoriales) a eu lieu le 24 juin 2025 à la Mairie, en présence de Mme DUGARDIN Clarisse chargée de mission PLUIH à la communauté de communes et Mr FRERET Pierre du bureau d'étude PLANeD.

Il a présenté le calendrier de mise en place, avec pour première phase le diagnostic de chaque commune.

La loi dite « Climat et résilience » du 22/08/2021 portant lutte contre le dérèglement climatique fixe un objectif à l'échelle nationale, qui vise dans un premier temps à réduire de moitié la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici à 2031, par rapport à celle observée entre 2011 et 2021.

Il a été revu et mis à jour avec Mr FRERET, les zones de dents creuses (terrain non bâti) et les fonds de jardin.

## **POLE DE PROXIMITE – PLUIH COMPOSITION DU COTECH**

Le pôle de proximité « Pôle de la Forêt » sera représenté au COTECH par :

### **ð 2 titulaires**

- M. Xavier PHILIPPOT, Maire de VOUVANT
- M. Damien SABOURAUD, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire de MERVENT

### **ð 2 suppléants**

- M. Joseph BAUDOUIN, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire de FOUSSAIS-PAYRE
- Mme Hélène PAGENAUD, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire de BOURNEAU

## **POLE FORET CYCLO TOURISTIQUE**

Vendée Marais Poitevin a fait parvenir l'avancement du projet de boucle cyclo touristique – Pôle Forêt reliant Vouvant/Bourneau/Mervent /Foussais-Payré/Vouvant.

### **Points sensibles identifiés nécessitant des aménagements :**

- Traversée de la D938T à Fourchaud
- Route touristique D116 à Mervent
- Traversée de la D49 (chemin de Dame)
- Passage à gué à Foussais
- Liaison vers Saint-Hilaire-des-Loges

## **SYDEV – BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES**

Le SYDEV lance une enquête pour recenser les besoins en bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'ensemble du territoire vendéen.

L'ensemble des membres du Conseil propose de compléter le formulaire de recensement avant le 31 juillet 2025 en indiquant les points suivants :

- Le lotissement de la Gare à Fourchaud,
- Le parking de la salle polyvalente à Bourneau.

Il conviendra d'être vigilant sur la puissance mise en place pour permettre une recharge rapide.

## **EXPERTISE – LA VAUDIEU**

La commune a été convoquée pour une réunion à l'amiable le lundi 23 juin 2025 à 14h15 avec les deux parties qui s'opposent à savoir Mr BAUDOUIN Freddy et Mme PIERRARD Emilie concernant la présence d'un élevage de chevaux sur la propriété de Mme PIERRARD à LA VAUDIEU.

Après expertise de notre assureur GROUPAMA, la responsabilité de la commune, concernant l'application du règlement départemental sanitaire, n'est pas engagée.

## **DIA (DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER) – 15 RUE DES ARTISANS**

La commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour les biens situés au 15 Rue des Artisans.

La vente, gérée par l'office notariale de l'Hermenault, sera acquise pour un montant de 19 500 € ;

Après concertation avec l'ensemble du Conseil, il n'y aura pas de préemption du bien.

## **COMMISSION AFFAIRES SOCIALES**

La commission s'est réunie le 23 Juin 2025 à la Mairie afin de recenser les personnes à risques lors de périodes caniculaires.

Une liste des personnes vulnérables, à savoir les personnes de plus de 70 ans qui n'ont pas d'enfants susceptibles de les aider, ainsi que les personnes adultes handicapées ou vulnérables.

Chaque membre de la commission s'est réparti les personnes à contacter pour prendre de leurs nouvelles et indiquer qu'ils peuvent demander de l'aide en mairie.

Un registre communal va être mis en place avec l'envoi de courrier et une publication sur intramuros pour informer les administrés qu'ils peuvent s'enregistrer auprès de la mairie en remplissant un formulaire.

## **QUINZAIN BLEUE**

Du 06 au 17 octobre 2025 aura lieu la semaine de la Quinzaine Bleue.

A Bourneau, une manifestation sera organisée le mardi 07 Octobre 2025 à la salle polyvalente avec la participation de l'Orée Créative qui fournira le matériel nécessaire. Une information sera diffusée à destination des habitants de la commune.

## **QUARTIERS COMMERCE L'ORBRIE BOURNEAU**

À la suite de l'assemblée générale du quartier commerce Bourneau l'Orbrie pour la dissolution de celui-ci, il a été décidé que la somme de 1 642.97 € serait octroyé à Bourneau pour l'Association des Parents d'Elèves.

## **RANDONNÉE PÉDESTRE DU 15 AOUT 2025**

L'USVBC et ECO NATURE organise une randonnée pédestre le 15 Août 2025.

Par le biais d'un courrier reçu en date du 27 Juin 2025, ces deux associations ont sollicité la commune pour l'organisation financière d'un apéritif pour les participants.

Après concertation avec l'ensemble du Conseil, la demande est acceptée à l'unanimité.  
Des chemins communaux sont à nettoyer en collaboration avec Eco Nature et les agents communaux.

### **BIBLIOTHEQUE**

La bibliothèque a fait parvenir son rapport d'activités 2024.  
L'ensemble des membres du Conseil valide ce rapport.

### **TRANSPORT SOLIDAIRE**

L'ODDAS (Office De Développement Associatif et Social) ne souhaiterait plus gérer le transport solidaire à savoir les inscriptions, la gestion et l'assurance.

L'ODDAS voudrait que ce soit géré par la COM COM.

Une réunion (membre de la commission affaires sociales) est organisée le 10 juillet 2025 à 14h30 à la COM COM.

### **SALLE POLYVALENTE**

Des travaux ont été effectués dans la salle polyvalente à savoir :

Pour le local technique :

- le nettoyage,
- la réfection par la pose de peinture
- l'installation d'une bouche d'aération,
- la pose d'étagères
- le rangement du local avec inventaire des stocks réalisé le 11 juin 2025

Pour le local du tennis de table :

- le nettoyage,
- la réfection par la pose de peinture,

Pour le local de rangement du fond de la salle :

- enlèvement du matériel ancien,
- nettoyage,
- la réfection par la pose de peinture,
- le nouveau matériel sera installé dans ce local,

Pour l'ensemble de la salle :

- le nettoyage de la cuisine surtout les inox.

Il convient de prévoir des grilles d'aération pour le local sono.

### **CIMETIÈRE**

Un travail de classement, de repérage et mise à jour des dossiers du cimetière a été effectué.

Chaque concession est matérialisée (dans un classeur et sur informatique) par un titre de concession, les documents d'inhumation et la photo de la sépulture.

A ce jour, sur 600 emplacements, 533 sont occupés avec concessions à jours, 10 sont libres et 57 occupées sans concessions à jours.

La commission cimetière se réunira le vendredi 11 Juillet 2025 à 10h00 à la mairie.

### **COMITÉ DES FÊTES**

Le comité des fêtes organise le 05 et 06 Juillet 2025 une fête avec repas le samedi et un vide grenier et marché de producteurs locaux le dimanche.

Des demandes ont été effectuées à savoir :

- le prêt de la rallonge électrique de 100 m
- le prêt de la rallonge électrique de 30 m
- le prêt de la friteuse
- le prêt de la plancha
- le prêt de l'enceinte sur batterie 250 W + 2 micros HF – USB – BT
- le prêt du pied d'enceinte
- le prêt du pack éclairage parking
- l'accès à l'eau et à l'électricité de l'atelier communal à compter du 03 au 07 juillet 2025

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courriel de la part de Mr DERVIN Thierry s'interrogeant sur l'absence d'Assemblée Générale au sein du Comité des Fêtes et le non-paiement des consommations électriques. Il souhaiterait une équité pour l'ensemble des associations communales.

Pour régulariser cette situation, le conseil demande qu'une assemblée générale soit organisée prochainement. Les consommations électriques seront facturées.

## **DATES A RETENIR**

Réunion préparatoire d'un observatoire des dynamiques rurales concernant les écoles le mardi 08 Juillet 2025 à 14h30 au collège François Viète à Fontenay le Comte.

Afin de préparer au mieux la rentrée 2025-2026, les associations communales sont conviées à participer à une réunion le vendredi 29 Août 2025 à 20h00 à la Mairie.

**Prochaine réunion de conseil : 04/09/2025 à 20h00 à la Mairie.**

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23 heures 15.

Fait à BOURNEAU, le 07 Juillet 2025

Le Maire



  
Gérard GUIGNARD